

Les ambitions de la SFAP pour les soins palliatifs



UNE VÉRITABLE CULTURE ET POLITIQUE DE SOINS PALLIATIFS DÈS DEMAIN

Aujourd'hui 1/3 seulement des patients qui en auraient besoin ont accès aux soins palliatifs. Il est urgent de faire connaître à tous les soins palliatifs, de mieux informer les personnes malades et leurs proches des droits que leur donne la loi. Les soins palliatifs doivent être disponibles partout et pour tous.

- Intégrer un volet soins palliatifs dans l'ensemble des plans santé et des projets de santé d'institutions publiques.
- Faire connaître et sensibiliser à l'accompagnement bénévole
- Inciter les ARS à développer et généraliser les cellules régionales
- Développer la culture palliative et renforcer la politique de santé en soins palliatifs
- Acculturer les équipes enseignantes et la médecine scolaire à la prise en compte de la fin de vie, de la mort et du deuil chez les enfants et adolescents

ÉGALITÉ ET QUALITÉ DE L'OFFRE DE SOINS PALLIATIFS

Donner à chaque français l'accès égal à des soins palliatifs médicaux, psychologiques, sociaux et spirituels de qualité pour tous, partout, tout le temps.

- Appliquer et ré actualiser la circulaire de 2008
- Renforcer les ressources humaines des différentes structures spécifiques de soins palliatifs : USP, EMSP, LISP, Réseaux, à la hauteur des recommandations de la circulaire de 2008
- Créer et développer des lieux de soins innovants: lits de répit, SSR palliatifs, USLD, HDJ
- Développer l'aide aux aidants
- Augmenter le financement de l'accompagnement bénévole et favoriser son intégration au sein des équipes de soins
- Renforcer la continuité et la permanence de soins (astreintes y compris pour le domicile, possibilité de prescription par tous les médecins de SP)

DIFFUSION DES CONNAISSANCES EN SOINS PALLIATIFS VIA LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Engager tous les acteurs dans la recherche afin d'enrichir les connaissances sur la démarche palliative. Favoriser l'intervention des acteurs de terrain en tant que formateurs . Inciter les professionnels à se former afin de développer leurs compétences en structures de soins et à domicile.

- Créer une mention Infirmière de Pratiques Avancées en soins palliatifs
- Rendre effective (circulaire de 2018) l'obligation de formation interdisciplinaire de base en soins palliatifs pour tous les étudiants en santé et en psychologie.
- Faciliter l'accès aux FST et les réorientations médicales vers les SP
- Mieux faire connaître les outils permettant le repérage et le suivi des patients et des proches pour tous les professionnels de la santé concernés.
- Développer et financer la recherche en soins palliatifs dans toutes les disciplines.
- Créer des postes universitaires en médecine, psychologie, philosophie
- Assurer le financement du soutien aux équipes de soins palliatifs: APP, supervisions, groupe de parole

DÉVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS À DOMICILE

Toute personne en situation palliative doit pouvoir choisir de demeurer et mourir chez elle, soulagée, en sécurité quel que soit son lieu de résidence. Les proches doivent être accompagnés et soutenus. L'offre de soins palliatifs doit être renforcée à la mesure de cette ambition.

- Mettre en place des recommandations spécifiques pour le domicile incluant toutes les ressources nécessaires: humaines et financières en fonction des spécificités démographiques et géographiques des territoires.
- Faciliter et développer l'intervention des associations de bénévoles d'accompagnement au domicile
- Soutenir les équipes de soins primaires avec un financements adapté de l'activité palliative, RCP, forfaits de soins, frais de déplacements...
- Harmoniser et développer les conditions d'accès au fonds FNASS
- Développer et optimiser la coordination des différents acteurs